

Bulletin municipal – Décembre 2020



Dans le petit mot que je vous adressais dans le précédent bulletin, je me posais la question « Stop ou encore ? » La réponse a été « encore » et je vous remercie de m'avoir accordé votre confiance pour ce nouveau mandat. Je suis entouré d'une équipe dynamique et motivée. Le confinement n'a pas rendu le démarrage évident. Les réunions s'enchaînent cependant et nous avons commencé à travailler - vote du budget, vote des subventions, nouvelle signalétique de la commune, mur du cimetière, achat de matériel pour la collectivité et pour l'école (ordinateur, réfrigérateurs, lave-vaisselle), fresque au pignon de la mairie... Le programme de voirie avait pu être réalisé avant le confinement par l'ancienne municipalité. Les projets à venir seront travaillés en commissions – aménagement et sécurisation du bourg, aire de jeux, état des lieux concernant l'entretien des routes d'exploitation et l'élagage...

Les associations sont mises à mal par la pandémie. Les manifestations prévues par l'Amicale pour recueillir des fonds ont été reportées. Le club des aînés ne se réunit plus depuis le mois de mars. Le pardon de Restudo, la fête du pain et le pardon d'Avaugour n'ont pu avoir lieu. Les commémorations du 19 mars, du 8 mai et du 11 novembre ont été plus ou moins annulées. Le repas des anciens prévu le 8 mai et reporté au 11 novembre n'a finalement pas pu se faire. Tout ça pour dire que tous ces moments de rassemblement, d'union, de retrouvailles et de convivialité nous ont été « confisqués » cette année. C'est regrettable mais c'était nécessaire. Il ne reste qu'à espérer que tout cela soit bientôt derrière nous et que la nouvelle année nous permette de nous retrouver à nouveau autour de toutes ces manifestations.

Il est très probable que les cérémonies de vœux soient elles aussi annulées. Je reprends les mots de l'an passé : « Soyons optimistes pour l'avenir! La période de Noël est un moment de bonheur, de fraternité et de festivité. Avec l'équipe municipale, je vous souhaite un joyeux Noël, une bonne année et une bonne santé. »

Bloavez mat d'an holl

Jean Jourden

Vœux 2019



Samedi 11 janvier, le maire Jean Jourden et les conseillers municipaux ont présenté leurs vœux à la population. Comme à son habitude, Jean Jourden a chaleureusement remercié les présidents et présidentes des diverses associations "qui contribuent largement à rendre notre commune dynamique et attrayante. *« Bien sûr, je remercie aussi tous les membres de ces associations qui prennent part aux diverses activités, qui animent bénévolement la vie communale et qui pour beaucoup sont présents ici ce soir. »* Il a ensuite annoncé sa candidature au poste de maire lors des prochaines élections municipales : *« je vous annonce dès à présent que je vais briguer un 3ème mandat et constituer une nouvelle liste, car certains conseillers ont décidé de laisser leur place à de nouveaux élus. Je vous remercie tous de m'avoir apporté votre soutien pendant ces 11 années passées ».*

Guy Moisan, premier adjoint au maire, a ensuite relaté les différentes réalisations de l'année - isolation d'une salle de classe, achat de matériel numérique pour les classes, logement près des sanitaires rénové et loué, logement route du Calvaire rénové par les agents communaux et prêt pour la location, salle des fêtes entièrement repeinte, achat d'un véhicule, travaux de voirie. Parmi les projets à venir la signalétique, l'éclairage du terrain de sport, une fresque sur les murs intérieurs de la cour d'école... *« Durant ces 6 années de mandat la commune a réalisé pour près de 600.000 euros de travaux en essayant d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des habitants de Saint-Péver. »* A l'étude un projet de "circuit à bosses" à la ferme du Bois-Meur qui serait financé par le Conseil Départemental, propriétaire du bois.



Trois personnes mises à l'honneur ont été invitées à rejoindre les élus sur l'estrade : Yves Conan - absent pour cause de méforme - qui a reçu, cette année, la médaille militaire avec étoile de bronze pour faits d'armes en Algérie - Lionel Cloarec qui a pris sa retraite cette année *« Lionel, il est normal que nous te disions tous au revoir ce soir »* - Emmanuel Moisan, *« Vous avez lu les exploits de sa toute jeune carrière dans le bulletin. Il fait partie des meilleurs espoirs français du cyclisme. »* Emmanuel a reçu des mains de Jean Jourden une enveloppe avec des bons d'achats d'équipements sportifs.





De nombreuses personnes étaient présentes à la cérémonie des vœux. Un arbre fruitier a été remis aux parents des 2 bébés nés en 2019. Sur la photo Mila et ses parents. Line, fiévreuse, était malheureusement absente.

Une centaine de convives ont ensuite pris part au repas servi à la salle des fêtes par le traiteur l'Oasis. Outre le repas, ils ont pu apprécier la nouvelle décoration et les animations surprises de Patrice et des amis basques de Jannot sous la houlette de notre D.J. local Momo



Les vœux de la Municipalité aux Doyens



Une pratique renouvelée chaque année - les vœux à la doyenne et au doyen de la commune. Lundi 20 janvier, le maire et ses adjoints se sont rendus chez Irène et Titif et leur ont offert un panier garni. Irène a fêté ses 90 ans en septembre. Elle nous a malheureusement quittés ce 14 octobre. Irène était originaire du village de Kergoff en Boquého. Elle s'était installée, avec son mari Armand, à Park Moan le 1er octobre 1961.

Titif, quant à lui, était entouré de Cathy et Joël. Yves est né le 16 octobre 1932 dans le village de Felhan à Bourbriac. Le 20 septembre 1958, il épouse Thérèse et vient vivre à Toul Borzou. Il y a deux ans, ils fêtaient leurs noces de diamant. Il a toujours l'œil pétillant malgré quelques petits soucis de santé ces derniers temps. Il vient de fêter ses 88 ans.



Echos du Conseil Municipal

Réunion du 6 décembre 2019

- **Devis signalétique** : Le devis de l'entreprise SPM de Lanvollon pour la fourniture et l'installation de la signalétique du territoire de Saint-Péver pour un montant de 11.484,02 € TTC a été retenu - 51 panneaux estimés et logo.
- **Achat de véhicule pour le service technique** : L'achat d'un véhicule d'occasion Renault Kangoo a été validé. Ce véhicule sera un bien propre à la commune. Prix d'achat 1.000,00 €. Frais de garage 1.689,84 € (Kit de distribution, pompe à eau, vidange et divers réglages...) Assurance annuelle 280,93 € .
- **Logement communal** : Les travaux de réfection du logement situé au 1, route du Calvaire ont été réalisés par l'agent communal. Ces travaux d'un montant de 5.500,00 € (matériaux 2.000,00 et agent 3.500,00) seront portés à la section investissements.
- **Point sur élagage des administrés de Saint-Péver** : Chaque administré sera facturé individuellement sans lien avec la mairie. L'entreprise Teddy Martin de Saint-Péver propose en tarification : 70€/heure pour l'élagage et 50€/heure pour le déblaiement. (Tél : 06 88 30 02 09)

Réunion du 7 février 2020

- **Fourniture et pose de chauffage dans les logements communaux** : Réalisés par l'entreprise PULSAT
3 route de Lanrodec : Pose de 5 radiateurs pour un montant de 1.602,83 € HT
1 route du calvaire : Pose de 4 radiateurs pour un montant de 1.235,50 € HT
- **Fresque mur de l'école** : Le projet d'un montant de 4.000,00€ H.T. a été validé par le conseil municipal. Les travaux devraient se dérouler en avril.
- **Nettoyage et peinture des murs extérieurs de la salle des fêtes** : Le devis de l'entreprise LE PROVOST Jimmy d'un montant de 1.345,00€ TTC a été approuvé.
- **Travaux de modification de branchement électrique au terrain des sports** : L'intégralité des travaux d'extension du réseau sera prise en charge par le SDE. Le coût de branchement du compteur à la salle socioculturelle par ENEDIS est de 1.029,00€ HT.

Réunion du 6 mars 2020

- **Conseil d'école du 10 février 2020** : Un budget de 3.720,00 € qui sera répercuté à 50/50 entre Saint-Péver et Saint-Adrien. Les enseignantes demandent un budget exceptionnel de 1.000,00 euros pour un projet de classe flexible sur les 2 classes de Saint-Péver. Saint-Adrien demande une participation au prorata du nombre d'enfants sur le projet voile de 900 €.
- **Programme voirie 2020** : Route du Rest direction Kernaour et un complément sur Goasquenou. La préparation de la voie (arasements) sera effectuée par l'entreprise Moisan et Fils pour un montant de 4.476,72 € TTC. Le bitumage sera réalisé par l'entreprise COLAS pour un montant de 34.699,00 € HT incluant les aménagements des routes communales de la Route du Rest direction Kernaour.
- **Branchement d'un tableau électrique à la chapelle d'Avaugour** : Installation et branchement du compteur par ENEDIS pour un montant de 1.302,48 € TTC.

Elections municipales

Jean Jourden - S'investir ensemble pour Saint-Péver : « Durant mes deux mandats précédents, j'ai éprouvé un profond et réel engouement pour ce poste de maire. L'équipe est restée soudée et nous avons consacré beaucoup de temps pour faire avancer les projets. Mais quelle satisfaction pour nous tous de les voir se réaliser pour le bien de nos concitoyens, jeunes ou moins jeunes. Je remercie mes adjoints et mes conseillers pour toutes ces années passées ensemble.



Ensemble nous avons tenu nos engagements. Je me représente avec deux de mes adjoints qui, par leur expérience, seront les piliers de la nouvelle équipe à laquelle se joignent des femmes et des hommes, dynamiques et motivés, et qui viennent, pour certains, de nouveaux horizons. Nous vous demandons de nous faire à nouveau confiance et de nous apporter votre soutien lors du prochain vote afin que nous puissions mener à bien les futurs projets communaux, environnementaux et autres. Nous nous engageons à affronter, comme toutes ces années écoulées, vents et marées. »

Véronique Samson : « La campagne électorale permet de donner la parole aux candidats. La mienne est basée sur mon engagement quotidien et sur mes motivations, dans le but de m'investir dans la vie municipale. Mes investissements, c'est mon bénévolat dans diverses associations de Saint-Péver et dans d'autres communes. J'effectue aussi diverses actions persévérantes sur le terrain, dans divers domaines médico-sociaux. Être élu(e) demande un fort investissement, de façon continue. C'est pour cela qu'à la première demande du maire, j'ai refusé d'aller sur sa liste. Après plusieurs sollicitations de certains habitants, j'ai décidé de poser ma candidature. J'ai pris le temps de la réflexion pour assumer ma décision. La liste du maire est complète. Je ne suis pas du tout dans l'opposition. Le pouvoir n'est pas une fin en soi, mais un service ».



Yann Callac : Le candidat habite la commune depuis 1998 et il est, de par sa profession, au contact des gens au quotidien. Il se présente en candidat libre. Dans ses projets, on peut citer, par exemple, l'extension de l'éclairage public, l'aménagement des carrefours dangereux, l'insonorisation de la salle du boulodrome. « D'autres projets viendront après mais surtout, je veux écouter les gens. Tout le monde a son importance et je souhaiterais que toute demande soit soumise au conseil municipal. Toutes les décisions doivent avoir l'aval de la population. La question des fusions des communes va revenir après les élections. Moi, je souhaiterais que la commune de Saint-Péver reste autonome. Si la population décidait de la fusion, il faudrait respecter cette décision. En candidat libre, j'ai l'avantage d'être autonome, libre de mes décisions et de mes votes ».

Les résultats

Inscrits : 298

Votants : 210

Exprimés : 203

Jourden Jean	158	Bahezre Hélène	159	Basto Elodie	158
Boitel Jennifer	156	Le Moign Mickaël	163	Le Nohaïc Katell	161
Le Yan Pascale	168	Maingourd Philippe	167	Merrer Christophe	166
Moisan Guy	181	Sérandour Guillaume	171	SamsonVéronique	85
Callac Yann	36				

Echos du Conseil Municipal

Réunion du 27 mai 2020

Mise en place du nouveau conseil municipal. Jean Jourden est reconduit à son poste de maire à l'unanimité des membres du conseil. Guy Moisan, Pascale Le Yan et Mickael Le Moign sont les trois adjoints, eux aussi élus à l'unanimité.



Réunion du 15 juin 2020

- **Indemnités du maire et des adjoints** : Monsieur le maire ne souhaite pas bénéficier du taux maximal auquel il peut prétendre afin de pouvoir indemniser ses sept conseillers municipaux pour leur participation et leur implication au sein de la collectivité. L'indemnité mensuelle (net) du maire est de **773,79 €**, celle des adjoints est de **300,10 €** et l'indemnité pour chacun des 7 conseillers est de **25,89 €**.

- **Logement communal** : Achat d'une kitchenette à Brico Dépôt (706,40 € TTC) afin de terminer la remise en état du logement communal au 1 route du Calvaire. Sébastien CLOAREC est disponible pour monter la kitchenette pour un montant de 480.58 € TTC

• **Achat d'un cabanon pour l'école** : Le cabanon de l'école (abri du voyageur) doit être changé. Réalisation par l'entreprise LE PERON Créations située à Squiffiec, pour un montant de 834.96 € TTC.

• **Désignation des délégués aux diverses commissions** :

Urbanisme - Environnement et aménagement rural : Guy MOISAN, Elodie BASTO, Guillaume SERANDOUR, Jennifer BOITEL, Katell LE NOHAÏC, Jean JOURDEN

Bâtiments communaux : Mickaël LE MOIGN, Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Christophe MERRER, Pascale LE YAN

Affaires scolaires et périscolaires : Pascale LE YAN, Guy MOISAN, Katell LE NOHAÏC, Elodie BASTO, Hélène BAHEZRE, Jennifer BOITEL

Ressources Humaines : Philippe MAINGOURD, Katell LE NOHAÏC, Hélène BAHEZRE, Jean JOURDEN, Pascale LE YAN, Guy MOISAN

Animations, fêtes et cérémonies : Jean JOURDEN, Hélène BAHEZRE, Jennifer BOITEL, Philippe MAINGOURD, Katell LE NOHAÏC

Voirie : Mickaël LE MOIGN, Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Guillaume SERANDOUR, Christophe MERRER, Hélène BAHEZRE

Finances : Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascale LE YAN, Philippe MAINGOURD, Mickaël LE MOIGN

Syndicat Départemental d'Energie : **Titulaire** : Christophe MERRER - **Suppléant** : Jean JOURDEN

Bureau de Leff Armor Communauté : **Titulaire** : Jean JOURDEN - **suppléant** : Guy MOISAN

Syndicat des Eaux d'Avaugour : Jean JOURDEN, Pascale LE YAN, Guy MOISAN

Comice Agricole : Pascale LE YAN, Guy MOISAN, Guillaume SERANDOUR, Christophe MERRER.

Sécurité Routière : Hélène BAHEZRE, Guy MOISAN, Jean JOURDEN, Jennifer BOITEL.

Correspondant Défense : Philippe MAINGOURD

Réunion du 9 juillet 2020

• **Vote des taux 2020** : Les taux de 2019 sont conservés

• **Commission d'appels d'offres** :

Président : Jean JOURDEN, maire

Titulaires : Guy MOISAN - Pascale LE YAN - Mickaël LE MOIGN

Suppléants : Jennifer BOITEL - Elodie BASTO - Philippe MAINGOURD

• **Mur du cimetière** : Un premier devis ne prenait en compte que les 5 mètres écroulés. En réalité, le mur est à reprendre sur presque toute sa longueur. Le Conseil valide le nouveau devis de l'entreprise Le Bihan Sérandour de Saint-Fiacre pour un montant de 12.602,88 € TTC

• **Placards à l'école** : Le Conseil valide le devis de l'entreprise Sébastien CLOAREC de St-Fiacre d'un montant de 3.629,22 € TTC pour la création sur mesure de grands placards avec portes coulissantes et quatre étagères réglables dans chaque classe de l'école Anjela Duval.

- **Signalétique de la commune** : Le 6 décembre 2019, un devis de l'entreprise SPM avait été validé pour un montant de 11.484,02 € TTC. La facture finale s'élève à 12.764,45 € TTC suite à des ajouts de panneaux qui n'étaient pas prévus initialement. Le Conseil valide le surcoût de 1.280,43 € TTC.

- **Jeux pour enfants** : Le département propose à la mairie de récupérer la structure de jeux en bois pour enfants, à titre gracieux, se trouvant actuellement à la ferme du Bois Meur, suite aux travaux que le département est en train d'effectuer.

Réunion du 28 août 2020

- **Vote des subventions aux associations :**

		2019	2020
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)	PLOUFRAGAN	50.00 €	0.00 €
Maison Familiale Rurale (MFR)	LOUDEAC CEDEX	50.00 €	0.00 €
Protection Civile (ADPC22)	SAINT-BRIEUC	40.00 €	42.00 €
Association Prévention Routière	PLERIN	30.00 €	0.00 €
La Croix Rouge Français des Côtes d'Armor	SAINT-BRIEUC	20.00 €	20.00 €
Centre d'Aide Alimentaire	GUINGAMP	121.00 €	124.50 €
Les Restaurants du Cœur	SAINT-BRIEUC	40.00 €	40.00 €
Leucémie Espoir 22	PLEDRAN	40.00 €	40.00 €
La Ligue Contre le Cancer	TREGUEUX	40.00 €	40.00 €
La Pierre Le Bigaut Mucoviscidose	CALLAC	60.00 €	40.00 €
Association des Diabétiques (AFD22)	SAINT-BRIEUC	20.00 €	40.00 €
Comice de Plouagat	PLOUAGAT	130.00 €	0.00 €
ADMR DU LEFF	PLOUAGAT	40.00 €	40.00 €
Amicale Laique	SAINT-PEVER	1 500.00 €	1 500.00 €
Association de Chasse	SAINT-PEVER	300.00 €	300.00 €
Trieux Football Club	SAINT-PEVER	450.00 €	450.00 €
Club d'Avaugour	SAINT-PEVER	150.00 €	150.00 €
Association Chapelle de Restudo	SAINT-PEVER	150.00 €	150.00 €
Association des Anciens Combattants (AFN)	SAINT-PEVER	50.00 €	50.00 €
Association Chapelle d'Avaugour	SAINT-PEVER	150.00 €	150.00 €
TOTAL		3431.00 €	3176.50 €

Le Conseil demande les comptes de l'association « Comme une Evi'Danse » afin de pouvoir étudier la demande de subvention ultérieurement. En effet, les locaux (salle des fêtes et salle socioculturelle) étant mis à disposition à titre gracieux, les élus souhaitent un justificatif supplémentaire pour la demande de subvention

M. Philippe MAINGOURD n'a pas pris part au vote du montant de la subvention attribuée au Club d'Avaugour, étant donné qu'il est le trésorier de l'association.

Le comice de Plouagat n'ayant pas eu lieu cette année suite au COVID-19, la mairie de Saint-Péver ne donnera pas de subvention cette année mais participera à hauteur de 150 euros en 2021.

- **Dissolution du CCAS** : Le conseil n'exercera plus cette compétence. La dissolution du CCAS a été prononcée car cette compétence est dorénavant du ressort du Leff Armor Communauté.

- **Prestataire de cantine** : Plusieurs parents d'élèves se sont plaints de la qualité des repas servis par l'ancien prestataire. Les élus ont donc fait le choix de changer de mode de fonctionnement. Dès la rentrée,

les repas seront assurés par le SIRESCOL (Syndicat Intercommunal et Restauration Collective).

- **Nomination des délégués de Leff Armor Communauté** : 9 commissions présidées par leurs Vice-présidents respectifs et composées d'un élu par commune (+ 1 suppléant par commune), travaillent sur les thèmes suivants :

Coopération décentralisée	Titulaire : Katell LE NOHAÏC Suppléant : Elodie BASTO
Insertion	Titulaire : Philippe MAINGOURD Suppléant : Guy MOISAN
Eau et assainissement	Titulaire : Jean JOURDEN Suppléant : Mickaël LE MOIGN
Développement économique et emploi	Titulaire : Guy MOISAN Suppléant : Jennifer BOITEL
Petite enfance et enfance jeunesse	Titulaire : Hélène BAHEZRE Suppléant : Pascale LE YAN
Développement sportif et associations	Titulaire : Jennifer BOITEL Suppléant : Katell LE NOHAÏC
Développement culturel	Titulaire : Philippe MAINGOURD Suppléant : Elodie BASTO
Urbanisme-habitat et gens du voyage	Titulaire : Mickaël LE MOIGN Suppléant : Guy MOISAN
Environnement	Titulaire : Guillaume SERANDOUR Suppléant : Christophe MERRER

Commissions obligatoires

Commission Intercommunale des Impôts Directs – CIID	Titulaire : Philippe MAINGOURD Suppléant : Guy MOISAN
Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées – CIAPH	Titulaire : Hélène BAHEZRE Suppléant : Elodie BASTO
Commission d'Appel d'Offres – CAO	Titulaire : Jean JOURDEN Suppléant : Mickaël LE MOIGN
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT	Titulaire : Guy MOISAN Suppléant : Pascale LE YAN

- **Fresque sur le mur de la mairie** : Réalisée par Florian LEPESANT, pour un montant de 2.000,00 €. Ce même artiste peintre a aussi effectué les fresques sur les murs de l'école.

- **Projets pour la mandature** : M. Philippe MAINGOURD, conseiller municipal, informe l'assemblée qu'une réunion de travail pourrait être organisée afin d'établir une stratégie pour la mandature en cours. Cela permettrait d'anticiper les projets, de pouvoir travailler sur plusieurs thèmes en commission et de construire des dossiers travaillés afin d'anticiper sur les demandes de subvention. Mme Katell LE NOHAÏC, conseillère municipale, a travaillé sur des idées d'aménagement du bourg. En amont, il faudrait effectuer un état des lieux concernant l'élagage, les routes d'exploitations à entretenir, et la sécurisation routière du bourg.

Budget Prévisionnel 2020

Fonctionnement	
Dépenses	Prévisionnelles
Charges à caractère général	106.500,00€
Charges de personnel et frais assimilés	129.200,00€
Atténuation de produits	16.500,00€
Autres charges de gestion courante	31.300,00€
Charges financières (intérêts des emprunts et dettes)	5.500,00€
Charges exceptionnelles	500,00€
Dépenses imprévues	0.00€
Virement sur section d'investissement	68.996,17€
Opération d'ordre de transferts entre sections	11.119,64€
Total des dépenses de fonctionnement	369.615,81€
Recettes	Prévisionnelles
Produit des services	19.200,00€
Impôts et taxes	132.000,00€
Dotations, subventions et participations	121.100,00€
Autres produits de gestion courante	7.000,00€
Produits financiers et exceptionnels	0.00€
Atténuation des charges	0.00€
Excédent antérieur reporté	90.315,81€
Total des recettes de fonctionnement cumulées	369.615,81€

Investissement	
Dépenses	Prévisionnelles
Remboursements d'emprunts + dépôt et caution	19.500,00€
Subventions d'équipement versées	16.302,48€
Immobilisations corporelles	114.107,22€
Restes à réaliser	29.602,09€
Total des dépenses d'investissement	179.511,79€
Recettes	Prévisionnelles
Virement de section de fonctionnement	112.183,36€
Dotations + Subventions d'investissements	55.531,43€
Total des recettes d'investissements.	179.511,79€

Taux d'imposition 2020

	Taux de référence 2017	Nouveaux taux
Taxe d'habitation	17.58	17.58
Taxe foncière (bâti)	22.99	22.99
Taxe foncière (non bâti)	100.18	100.18

Réunion du 9 octobre 2020

- **Coût forfaitaire de la scolarité d'un élève hors commune pour l'année 2019-2020** : Les communes participant financièrement aux charges scolaires sont Saint-Fiacre et Senven-Léhart. Le montant voté pour l'année scolaire 2018-2019 était de 580,00 € par élève. Le coût forfaitaire pour l'année 2019-2020 est fixé à 600,00 € pour les élèves de maternelle et de primaire.
 - **Nouvelle tarification du repas cantine** : La municipalité a changé de prestataire de cantine depuis la rentrée 2020-2021. Les repas sont de meilleure qualité mais ils sont aussi un peu plus chers. Les nouveaux tarifs seront 2,94 € pour les enfants et 4,95 € pour les adultes, à compter du 1er septembre 2020.
 - **Achat de matériel pour la collectivité** : Achat d'un PC reconditionné et d'un disque dur externe pour le secrétariat, à Bureau Vallée, pour un montant de 524,80 € TTC. Achat d'un réfrigérateur pour accueillir les plateaux repas de la cantine, à l'entreprise Pulsat de Bégard, pour un montant de 1.830,00 € TTC.
 - **Plan d'adressage de la poste** : Mme CHEVRAULAIS en charge du dossier du plan d'adressage sur la commune de Saint-Péver viendra en mairie en novembre pour une réunion avec les élus afin de prendre en compte les dernières modifications à apporter au plan d'adressage avant la validation définitive (modifications demandées par la municipalité). Entre l'intersection, route du Calvaire et route d'Avaugour, les élus ont énuméré des propositions pour baptiser la route. L'intitulé reste encore à décider.
 - **Titularisation d'un agent** : Un agent communal est embauché en contrat CDD depuis le 18 avril 2016. La municipalité peut choisir de garder cet agent en CDD jusqu'en 2026 ou le titulariser. L'assemblée souhaite que l'agent continue en CDD pour le moment.
 - **Partage de la voiture de fonction avec Saint-Fiacre** : La commune de Saint-Péver a acheté un véhicule de fonction pour l'agent technique. Celui-ci travaille 17h30 pour la mairie de Saint-Péver et 17h30 pour la mairie de Saint-Fiacre. C'est un emploi partagé entre les deux communes. La municipalité accepte l'offre de Saint-Fiacre pour participer aux frais du véhicule à hauteur de 50% afin que l'agent communal puisse utiliser le véhicule de fonction également sur la commune de Saint-Fiacre - soit 1.485,39 € au titre de l'année 2020 - correspondant à la moitié de l'achat, la réparation et l'assurance du véhicule - puis la moitié des frais d'assurance pour les années à venir. En outre, Saint-Fiacre prendra en charge la totalité du montant de la carte grise. L'employé fera le plein du véhicule une fois aux frais de la mairie de Saint-Péver, une fois aux frais de la mairie de Saint-Fiacre et ainsi de suite afin de partager les frais de gasoil. La voiture devra stationner en permanence sur la commune de Saint-Péver. Tous les futurs frais (contrôle technique, réparations, entretien et autres) concernant le véhicule de fonction seront à partager à hauteur de 50 % entre les deux communes.
- Cérémonie du 11 Novembre** : En raison du contexte sanitaire lié au coronavirus, il n'y aura pas de "repas du 11 novembre" ni la présence des enfants de l'école publique lors de la cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts à 11h30.
- **Nuisances sonores à la salle communale** : Mme Carole CHERUEL, ingénieur du génie sanitaire ayant délégation du Préfet, a informé par courrier en date du 4 septembre 2020, qu'elle a reçu une plainte de

riverains concernant des nuisances sonores à répétition engendrées par la diffusion de musique lors de la location de la salle communale. Elle demande à la municipalité de lui transmettre, dans un délai de deux mois (avant le 4 novembre 2020), une étude d'impact des nuisances sonores (EINS). Si l'étude acoustique préconise des mesures correctives à mettre en œuvre, la collectivité devra fournir l'ensemble des documents justifiant de la réalisation de ces mesures. M. Le Maire va se rapprocher de la préfecture et donnera une réponse au Conseil Municipal concernant l'avancement du dossier.

Réunion du 4 décembre 2020

- **Proposition de commissaires pour la commission communale des impôts directs :** Cette commission est composée du maire ou adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour une commune de moins de 2000 habitants. Les titulaires sont choisis par la Direction Départementale des Finances Publiques parmi la liste de 24 administrés que le conseil municipal a proposée.

- **Projet de mandature 2020-2026 :** Le conseil Municipal souhaite définir ensemble une méthodologie pour mettre en place le projet de mandature 2020-2026. Ce projet sera un guide pour l'assemblée délibérante, une référence pour les administrés et un atout considérable pour structurer les dossiers de subventions. Le but est de définir des valeurs, des objectifs et un plan d'action pluriannuel, de définir des principes et des règles de fonctionnement, de communication et d'information internes et externes et enfin de définir des principes et des règles budgétaires de financement. Pour chacun de ces points, il s'agira de :

- Faire un état de la situation et analyser les points forts et les points faibles.
- Lister les avis et propositions de chacun.
- Se mettre d'accord sur un tronc commun qui fera consensus

Des réunions de travail seront mises en place avant de valider le projet. La première réunion est fixée au jeudi 7 janvier 2021 à 19h30 en mairie.

- **Achat de matériel pour la collectivité :** la vitrine de l'école ne se ferme plus. Le conseil valide l'achat d'une vitrine extérieure classique en aluminium pour un montant de 249,99 € TTC auprès de la société Bureau Vallée.

- **Mise à jour du Plan Départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnées :** M. le Maire soumet au conseil municipal le courrier du président du Conseil Département lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés. Le conseil municipal souhaite mettre en attente la prise de décision définitive. En effet, il manque sur la carte les sentiers de randonnées de Leff Armor Communauté. La totalité des conventions avec les particuliers n'a pas encore été signée. Le PDIPR sera validé lorsque la totalité des circuits y seront inscrits.

- **Diagnostic acoustique de la salle communale :** Suite à un dépôt de plainte d'un administré et suite à la demande du Préfet demandant une étude d'impact des nuisances sonores (EINS), l'assemblée valide le devis proposé par la société APAVE pour un montant de 1.500 € TTC.

- **Création d'un emploi non permanent pour l'école :** Afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire imposé par l'État face à la pandémie du coronavirus, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent polyvalent à temps non complet à raison de 3h/semaine.

- **Agent technique :** Le contrat de l'agent technique est renouvelé pour 2021. Il sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire d'adjoint technique au 7ème échelon (actuellement payé sur le 1^{er} échelon) soit une augmentation d'environ 40 € net par mois pour 35h/semaine. Par ailleurs, la voiture de fonction pour l'agent technique sera stationnée à Saint-Fiacre. La commune de Saint-Fiacre a donné son accord pour régler la totalité des frais de la carte grise et partager à hauteur de 50 % les frais de carburant.

- **Participation communale au financement des masques :** Afin de pouvoir fournir des masques « grand public » à l'ensemble de la population du territoire et du personnel communal suite à la crise sanitaire, un achat groupé a été réalisé par Leff Armor Communauté. L'assemblée accepte la demande de participation d'un montant de 1.043,59 euros correspondant à 498 masques adultes et 61 masques enfants livrés au mois de mai.

- **Validation du plan d'adressage et de numérotage de la Poste :** La réalisation des plaques de numéros se fera certainement chez la société SPME 22 qui s'est occupée de la signalétique sur la commune. Les administrés devront mettre eux mêmes leur numéro, visible de la rue. Le Conseil souhaite que la réunion publique annulée par La Poste (coronavirus) soit maintenue et reportée à une date ultérieure. Le chemin situé entre l'intersection, route du Calvaire et route d'Avaugour, a été baptisé « *Chemin de l'Avenir* »

Naissances :

Nola et Gabin Le Bloas nés le 3 février 2020 de Floriane Le Mée et Julien Le Bloas

Tom Valnais né le 13 février 2020 de Alexandra Le Guilloux et Rodolphe Valnais

Abel Mahé né le 24 juillet 2020 de Evan Mahé et Maëva Prigent

Nolwenn Looten né le 1^{er} octobre 2020 de Corentin Looten et Gwendoline Tréhiou

Décès :

Lucienne Philippe, née Le Clerc, le 5 avril 2020

Irène Le Cocq, née Stéphan, le 14 octobre 2020

Gisèle Le Borgne, née Thépault, le 6 août 2020

Luck Thomas le 25 novembre 2020

Coordonnées téléphoniques des associations

Chapelle d'Avaugour	02 96 43 42 66		Amicale Laique	06 68 81 91 37
Chapelle de Restudo	06 76 40 28 10		A.F.N.	02 96 21 41 58
Club d'Avaugour	06 74 70 51 13		Tiers-Quart Monde	02 96 21 42 92
Chasseurs	06 89 26 01 36		Zumba	06 74 10 53 86
Trieux Football Club	06 45 83 90 09			

Assistantes maternelles agréées

Laura LE CAZ	Tel. 06 50 48 92 711	5, Kernaour	3M
Delphine OLLIVIER	Tel. 06 30 45 79 78	Pen ar Hoat	4M
Claudine RENAULT	Tel. 06 50 25 11 16	1, rte de Pont Clet	3M

La Poste

	Bourbriac		Plésidy
Mardi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h30	9h00 – 12h00
Mercredi	9h00 – 12h00		
Jeudi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h30	9h00 – 12h00
Vendredi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h30	9h00 – 12h00
Samedi	9h00 – 12h00		9h00 – 12h00

Ecole 2019-2020



Mme Nedellec - Mme Landais - Mme Coquelin

61 élèves avaient fait leur rentrée en septembre 2019 - 24 élèves dans la classe maternelle de Mme Nedellec, 20 élèves dans la classe de CE1-CE2 de Mme Landais et 17 élèves dans la classe de CP-CM1-CM2 avec la directrice, Justine Coquelin.

Après les vacances de la Toussaint, les élèves ont découvert la période de l'Antiquité avec en prime une journée au Puy du Fou offerte par l'Amicale. L'année avait commencé par un travail sur la Préhistoire avec l'étude d'œuvres littéraires "**La véritable histoire de Yéga**" et des poésies "**Les Cro-Magnons**" de Christian Lamblin.



Il y a 30.000 ans, deux groupes humains différents vivent en Europe : Néandertal et Homo sapiens. Mais Néandertal va disparaître pour des raisons encore mystérieuses. Yéga a 10 ans. Un jour de chasse, elle découvre un poulain perdu, dont la mère a été abattue. En cachette, elle l'apprivoise et apprend à le monter. Au cours d'une balade, elle rencontre un jeune garçon au drôle de visage. Les deux enfants se lient d'amitié...

Stage de voile : Comme chaque année scolaire, les élèves de CE2, CM1, CM2 ont participé à un cycle voile sur le plan d'eau de Châtelaudren. Avant d'aller naviguer sur les optimists, les élèves ont appris le vocabulaire en lien avec la voile : la dérive, la bôme, le gouvernail, la livarde, le mât... Ils ont également appris à gréer la voile. Ensuite, les élèves ont navigué sur le plan d'eau durant trois journées, tout en respectant la charte du bon navigateur ! Ce cycle voile est financé à 30% par les mairies de St-Adrien et de St-Péver. Les 70% restants sont à la charge de Leff Armor Communauté.



La Marche Verte : L'école de Saint-Péver est labellisée, depuis la rentrée 2019, « **Ecole en Démarche de Développement Durable** ». Du 18 au 22 novembre 2019, dans le cadre d'une dynamique collective éco-citoyenne, tous les élèves, étudiants et les personnels de l'académie de Rennes étaient invités à se mobiliser pour une grande marche verte académique pour relever collectivement le défi : "*une tonne de déchets ramassés*". Ainsi, les élèves de CP/CM1/CM2 de Justine Coquelin et la classe de CE1/CE2 de Marine Landais se sont mobilisés le vendredi 22 novembre 2019 après-midi pour ramasser les déchets dans les environs de l'école. Au total, ce sont 8,9kg de déchets qui ont été collectés.



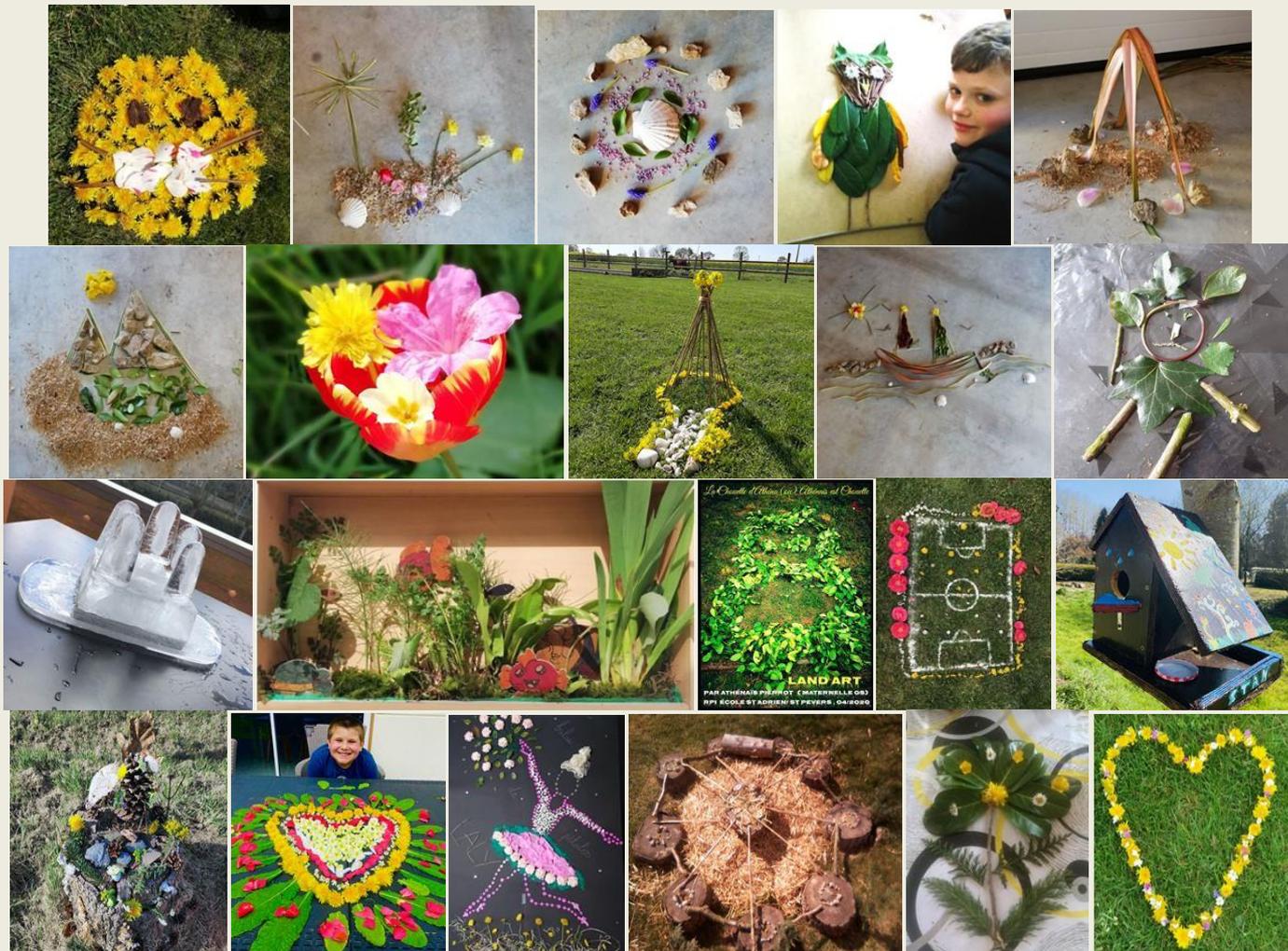
Mardi 10 mars : Un animateur de l'association Cicindèle de Kergrist-Moëlou est venu à l'école Anjela Duval. Les élèves de CP/CM1/CM2 de la classe de Mme Coquelin ont travaillé sur le thème des oiseaux. Ils ont appris à classer les oiseaux des mammifères, des insectes. Ils les ont écoutés chanter. Dans la cour, ils ont pu entendre chanter le moineau, le troglodyte, le verdier et le pinson.

Ensuite, ils ont construit un nichoir à mésanges. Les élèves de CE1/CE2 de la classe de Mme Landais ont travaillé sur le thème des insectes. Ils ont construit un nich'bou : un nichoir à insectes qui ressemble à un hibou. Ces créations ont été installées dans la cour de l'école afin que les élèves puissent observer leurs nouveaux petits camarades !



Le confinement

« L'idée de LAND ART a été lancée d'abord pour les élèves de CP puis étendue à toutes les classes. Ce projet est en lien avec notre environnement et dans le cadre de notre Label Ecole en Démarche de Développement Durable. Le LAND ART s'inscrit également dans un travail d'arts visuels. L'idée est que chaque élève crée une œuvre à partir d'éléments naturels - bois, cailloux, fleurs etc. » Le travail a souvent été réalisé en famille avec un rendu superbe. Que de talent ! Ci-dessous, quelques unes des réalisations.



Remise de calculatrices : La traditionnelle remise de dictionnaires aux futurs élèves de sixième a été remplacée cette année par une remise de calculettes. On feuillette moins le dictionnaire désormais et Internet a réponse à tout ! Les élus souhaitent une "belle aventure" aux futurs collégiens et collégiennes.



La fresque

Des élus, des parents et des enfants autour de Florian Lepesant, l'artiste qui a réalisé le travail, pour l'inauguration de la fresque, lundi 29 juin. La fresque continue côté cour de récréation - chacun des 37 élèves a laissé libre cours à son talent sur 37 tableaux.



Ecole 2020-2021

Organisation pédagogique pour la rentrée : 59 élèves répartis de façon homogène entre les trois classes. Marianne Nédélec est assistée par Danielle Constant et Claudine Guillou, les agents territoriaux spécialisés en école maternelle. Jennifer Gicquel est accompagnante des élèves en situation de handicap.

Mme Nedellec Marianne				Mme Landais Marine			Mme Coquelin Justine	
TPS	PS	MS	CP	GS	CE1	CE2	CM1	CM2
1	6	3	11	5	4	9	12	8
21				18			20	



Les élèves de GS CE1 CE2 ont commencé un cycle piscine à la rentrée 2020 à la piscine de Guingamp. Les apprentis nageurs participent à ce cycle jusqu'à fin novembre.

L'Amicale Laïque du RPI Saint-Péver/Saint-Adrien a financé un parcours santé à l'école de St-Péver à hauteur de 9.000,00€. L'installation s'est finalisée pendant les vacances de la Toussaint. Depuis la rentrée, les élèves prennent un grand plaisir à jouer dessus.

L'Amicale Laïque de ST-ADRIEN a financé un circuit à vélos et un circuit de balles et voitures pour l'école de ST-ADRIEN. (Petite explication pour éviter tout quiproquo : Lors de la création du RPI, les deux amicales ont "fusionné" pour donner naissance à l'amicale du RPI. Les deux amicales avaient conservé des fonds propres - en réserve au cas où le RPI n'aurait pas fait long feu. Saint-Adrien a tenu - et c'est tout à son honneur - à financer ces deux circuits sur les fonds de réserve de l'ancienne amicale, à hauteur de 3.000.00 €).



Amicale Laïque (2019-2020)

Les enfants du RPI de Saint-Péver et Saint-Adrien ont eu la belle surprise de rencontrer Zigomard le clown, à la salle des fêtes de Saint-Adrien, le vendredi matin 19 décembre. *« Le magicien a oublié son rendez-vous avec les enfants, c'est pourquoi je le remplace au pied levé »* lance Zigomard.

Zigomard est un infatigable farceur *« Le magicien, c'est moi, mais les enfants ne le savent pas, ou plutôt, ils s'en doutent. Alors, c'est eux qui font les tours, avec mon aide malicieuse. »*

Spontanément, les enfants entrent dans le spectacle. Ils veulent tous monter sur scène. Durant cette heure de drôleries en tous genres, les apprentis magiciens ont fait apparaître colombes et lapins... sous les applaudissements de leurs camarades.



Et puis le Père Noël est arrivé avec sa hotte pleine de cadeaux pour chaque classe du RPI (jeux de société, jeux de cour de récréation...)



Amicale Laïque (2020-2021)



Assemblée générale du vendredi 25 Septembre 2020

Bilan de l'année 2019-2020 : A cause de la crise sanitaire, toutes les actions et toutes les activités n'ont pu avoir lieu. Malgré tout, le bilan financier reste positif. L'amicale a financé la sortie au Puy du Fou de septembre (2.115,52 €), le spectacle de Noël (1.003,00 €) et aussi l'achat de vélos et trottinettes pour une valeur de 709,00€.

Le bureau : Adeline THORAVAL, Angélique CARO et Sandra MERRER renouvellent leur mandat.

Projets à venir : Opération «Pizzas» une fois par mois à Saint-Péver. Repas à emporter, le 14 Novembre et le 5 Juin. Vente de gâteaux, chocolats (vacances de février). Photos de classe (probablement en avril - mai). Kermesse le samedi 3 juillet 2020.

A noter : Une réunion avec les enseignants s'est déroulée le vendredi 4 Septembre afin de connaître les projets de chaque classe et ainsi permettre à l'amicale d'estimer le budget à allouer cette année.
Principe qui reste adopté pour l'année à venir : les parents accompagnateurs pour les sorties/séjours financés par l'Amicale seront en priorité des parents qui sont bénévoles aux différentes actions. Participation financière symbolique des familles pour chaque sortie **facultative** : 1 à 2 € s'il y a une entrée payante.



Vendredi 13 novembre : Présentation du parcours sportif en présence de quelques enfants

Le Club

Continuité, projets et confinement : L'assemblée générale du Club a eu lieu mardi 4 février en présence de 15 des 21 adhérents. Il s'agissait d'une assemblée ordinaire au cours de laquelle ont été approuvés les rapports d'activité et de gestion, le budget 2020 ainsi qu'un nouveau Projet Associatif. Le Bureau sortant a été entièrement reconduit. Un repas à l'Etang neuf a clôturé l'assemblée. Au cours de cette année, le Club a eu à déplorer le décès de cinq de ses membres. A cause du coronavirus, les réunions des deuxièmes et quatrièmes mardis du mois ont été suspendues en mars et n'ont pas repris depuis. Un concert pour lequel le Club a reçu cette année une subvention de 1.000 € du Fonds de Développement de la Vie Associative a dû être reporté.



Présidente : Anne Marie Maingourd
Secrétaire : Annick Rau
Trésorier : Philippe Maingourd

Vice présidente : Thérèse Thoraval
Secrétaire adjointe : Ida Thoraval
Trésorier adjoint : Odette Lallier



Extraits du nouveau Projet Associatif

Activités : Le Club d'Avaugour est une association Loi de 1901 créée en 1977 à Saint-Péver pour mener des activités sociales et de loisirs en faveur des personnes âgées. Aujourd'hui, tout en continuant ses activités d'origine, l'Association a pour but d'organiser des événements culturels intergénérationnels destinés à un large public.

Valeurs : L'Association est indépendante de toute attache politique ou religieuse. Elle partage les valeurs de l'économie sociale et solidaire, notamment l'utilité sociale, la solidarité, le partage, le but non lucratif, la liberté d'expression et le fonctionnement démocratique.

Gestion : L'Association pratique une gestion rigoureuse, présente des comptes sincères et permet le contrôle de l'utilisation des fonds publics qu'elle reçoit. L'attribution de fonds privés sous forme de dons ou de mécénat ne doit pas priver l'Association de son indépendance. L'Association s'engage à ce que des contraintes financières justifiées ne soient pas un obstacle à la participation de quiconque à ses activités.

Comité Tiers et Quart-Monde

« Les besoins sont immenses : nous poursuivons notre action et nos interventions pour les familles et les populations en difficulté ». Six communes pour apporter leur aide et leur soutien à ceux qui sont « dans l'urgence et le besoin » : Saint-Adrien, Saint-Péver, Saint-Fiacre, Saint-Connan, Senven-Léhart et Plésidy.

La composition du bureau

Présidente : Yolande Le Béhec **Président d'honneur** : Félix Gautier

Vice-Présidents : Daniel Artus et Stéphane Briand

Trésorière : Marie-Antoinette Lucas **Secrétaire** : Ghislaine Touzé



Le comité organise une seule manifestation par an « une poule au riz » qui se déroule chaque année en février dans des communes différentes. La participation est constante – aux alentours de 250 repas servis. Les bénéfices sont reversés à diverses associations sous forme de dons. La somme versée varie peu dans la mesure où les sommes récoltées sont régulières. Lors de sa dernière réunion le comité a décidé de reverser la somme de 400 € à Sandrine Lucas. Un chèque de 200 € a été remis au Père Steunou au Bénin, à Sœur Thérèse Le Béhec à Madagascar, à Deux Ailes de Boquého, à Rayon de Soleil, à la recherche contre la mucoviscidose, au Téléthon et à la Ligue contre le Cancer. Un chèque de 100 € a été remis à Liliana Sanchez pour « La Paradis de Sandra » à Bogota. L'équivalent de 100 € a été adressé à la banque alimentaire, en denrées alimentaires, ainsi qu'aux Restos du cœur.



Prêtre infirmier originaire du centre Bretagne, le Père Christian Steunou est parti il y a plus de 40 ans soigner les lépreux au Bénin. Il y travaille depuis avec enthousiasme et détermination et pour rendre leur dignité à des hommes et des femmes très pauvres ainsi qu'à des enfants défavorisés.

L'association Les 2 Ailes a été créée en 2014 pour aider les jumeaux Liz et Lyam dans leur quotidien. « Les 2 AiLes », correspondant aux premières lettres du prénom de Liz et Lyam. Les deux enfants de Katell et Dany sont jumeaux et nés prématurément au terme de six mois et trois semaines de grossesse. La prématurité leur a laissé des séquelles.



L'association Rayon de Soleil a été créée en 1998 par André Fraboulet, Marie Annick le Lostec et Jean-Claude Le Tinier dans le but d'aider les familles d'enfants atteints de pathologies graves telles que le cancer. Aujourd'hui, c'est Michel Sérandour qui assure la présidence de l'association avec, à ses côtés, des dizaines de bénévoles au grand cœur. Rayon de Soleil a donc été créé pour aider les parents à faire face aux difficultés financières engendrées par cette maladie

Marie-Thérèse Steunou : Sœur Marie tient un dispensaire à MAJUNGA, au nord-ouest de Madagascar. L'argent versé est une aide pour financer l'achat de poudre de lait, de médicaments, de vêtements... L'argent récolté peut également permettre l'hospitalisation de personnes en grande difficulté, la scolarisation d'enfants ou encore la reconstruction de logements de fortune.



La prochaine « Poule au riz » était prévue à Saint-Adrien le 7 février.

Les Pardons

Compte tenu de la situation sanitaire - comme on dit – les pardons de Restudo et d’Avaugour ont bien sûr été annulés. Espérons que nous soyons tirés d’affaire d’ici les mois de juin et septembre prochains. En tout cas les bénévoles de Restudo ne lâchent pas prise. La fontaine et les abords de la chapelle ont été nettoyés.



"Samedi, avec quelques bénévoles, nous avons nettoyé l'étang et démonté les anciennes allées de boules. Teddy a taillé la haie avec son lamier, ce qui nous a facilité le travail. Les femmes ont nettoyé la chapelle."
(Maurice Moisan samedi 12 septembre)

Les commémorations

19 Mars : La cérémonie du 19 mars 2019 avait été marquée par la remise de Médaille Militaire à notre doyen Yves Conan. Cette cérémonie qui commémore la fin des combats en Afrique du Nord le 19 mars 1962, est en outre, l’occasion pour les membres de l’association de se retrouver autour d’un repas convivial.

8 Mai : La commémoration du 8 mai au monument aux morts est habituellement suivie du « repas aux anciens ». Suite au « confinement », il avait été prévu de reporter le repas au 11 novembre. Les circonstances en ont décidé autrement.

11 Novembre : Commémoration à minima en présence du maire et de quelques élus. Pas de public et pas d’enfants pour la Marseillaise. Dépôt de gerbe, lecture du texte de Geneviève Darrieussec, ministre déléguée auprès de la Ministre des armées, suivie d’une minute de silence.



Trieux Football Club



La saison 2019-2020 s'est terminée prématurément début mars. L'équipe fanion s'est classée 3^{ème} de son groupe en 3^{ème} division et l'équipe B a terminé à la 4^{ème} place en 4^{ème} division.

Ci-contre : Equipe A ...

La nouvelle saison s'annonce très chaotique en raison de la pandémie. L'équipe A évolue en 2^{ème} division et a bien commencé sa saison. Quant à l'équipe B qui évolue en 4^{ème} division, elle a peiné à être au complet au démarrage pour pouvoir disputer ses



chances. Mais ça va beaucoup mieux. Le club compte 35 licenciés joueurs et 8 licenciés dirigeants et un arbitre - Steve Samson qui habite à Saint-Péver. Ci-dessus : Equipe B

Zumba

Les effectifs restent stables cette année. Zumba pour adultes le mardi de 19h30 à 20h30 et Zumba Kids pour les enfants le mercredi de 17h30 à 18h30.

Contact : Alixia Madec : 06 74 10 53 86 - email : commelevi.danse@gmail.com



Bulletin municipal de Novembre 1991

Afin d'étoffer ce bulletin, et pour ceux qui n'ont pas le loisir de visiter le site internet de la commune, nous proposons de rapporter quelques pages d'histoire qui figurent dans le bulletin municipal de novembre 1991. La commune compte aujourd'hui 410 habitants

Présentation de la commune

Petite commune de 319 habitants, Saint-Péver se perche à flanc de coteau, le long de la vallée du Trieux, à 10 kms de Guingamp. Ses nombreux ruisseaux et bosquets en font un coin très apprécié des chasseurs et des pêcheurs. Sans oublier les amateurs de champignons qui dès les premiers jours de cueillette prennent d'assaut les bois alentours. Saint-Péver s'enorgueillit, en outre, de deux chapelles classées. La chapelle d'Avaugour qui date du 15ème siècle et la chapelle de Restudo, dédiée à la fois au culte de Notre-Dame et de Saint-Eloi (Sant-Eler) patron des maréchaux-ferrants. L'église paroissiale quant à elle, entourée de son cimetière, mérite le détour.

Etymologie

Situé sur un très vieux chemin parallèle au Trieux, Saint-Péver porte un très ancien nom breton plus connu que l'on ne peut imaginer de premier abord. Ecrit Saint-Bezuer en 1444, ce nom se retrouve en plusieurs endroits de Bretagne (à Gourin dans le Morbihan, et Le Tréhou dans le Finistère). C'était encore, sous la forme de Bever, le premier nom de La Trinité en Langonnet (56)... Si l'on en croit un avis très autorisé, ce nom paraît ne faire qu'un avec le nom gallois Bedwyr (prononcé bédouir) porté par un chevalier de la légende Arthurienne. La paroisse de Saint-Péver, placée sous le vocable de Saint-Pierre a perdu quelques temps son premier nom auquel on a substitué durant la Révolution - de l'An II (1794) à l'An IV (1796) - celui de Péver-Lalande.

Origines de la paroisse

Le territoire breton était à l'origine partagé en vastes paroisses primitives qui se sont fractionnées vers le 12ème siècle. La paroisse primitive de Plésidy qui couvrait plus de 6000 hectares s'étendait de part et d'autre du Trieux. Cette situation a conduit à différencier chacune des deux rives quant à leur dénomination.

A l'ouest du Trieux se trouvait la paroisse mère de Plésidy que l'on nommait Plésidy au Terroir de Tréguier et dont le bourg était le chef-lieu paroissial. A l'est se trouvait Plésidy en Goëlo, paroisse succursale dont le centre semble avoir été le bourg actuel de Saint-Fiacre.

Plésidy en Goëlo s'est progressivement fractionné en deux paroisses succursales de Plésidy : la trêve de Senven et celle de Saint-Fiacre - Saint-Péver. Une trêve est une division de paroisse dirigée par un vicaire (ar kure) dépendant d'un curé (ar person) qui, lui, dirige la paroisse mère.

En ce qui concerne Senven, cela s'est produit en 1614. Cette trêve, placée sous le vocable de Notre-Dame, a vu son bourg se développer autour de la chapelle de Saint-Neven. C'est d'ailleurs la contraction de ces deux éléments "Sant-Neven" qui a donné le terme Senven auquel on a adjoint Lehart du nom d'une ancienne seigneurie de cette commune.

Saint-Péver et Saint-Fiacre ont connu une évolution différente dans la mesure où elles sont restées étroitement liées, constituant une seule paroisse succursale de Plésidy. Dans ce contexte, Saint-Fiacre est demeuré le centre de cette succursale alors que Saint-Péver était considéré comme sa trêve.

D'un point de vue strictement féodal, le Trieux jouait le rôle de frontière. Plésidy en Tréguier appartenait à la châtellerie de Minibriac qui comportait en outre Bourbriac, Coadout, Magoar et Saint-Adrien. De son côté Plésidy en Goëlo (Senven, Saint-Péver, Saint-Fiacre) relevait d'une autre châtellerie, celle de Châtelaudren.

Plésidy en Goëlle se composait de deux seigneuries. L'une était celle d'Avaugour qui s'étendait du bois de ce nom à celui de Léhart. La deuxième était la seigneurie de Léhart, de dimension plus modeste.

Cette situation explique peut-être qu'en 1427 l'ensemble de Saint-Péver - Saint-Fiacre ait été désigné sous le nom de Plésidy entre les deux bois, Senven étant alors nommé Plésidy Léhart.

Notes rédigées par M. Yannick Botrel

Restudo

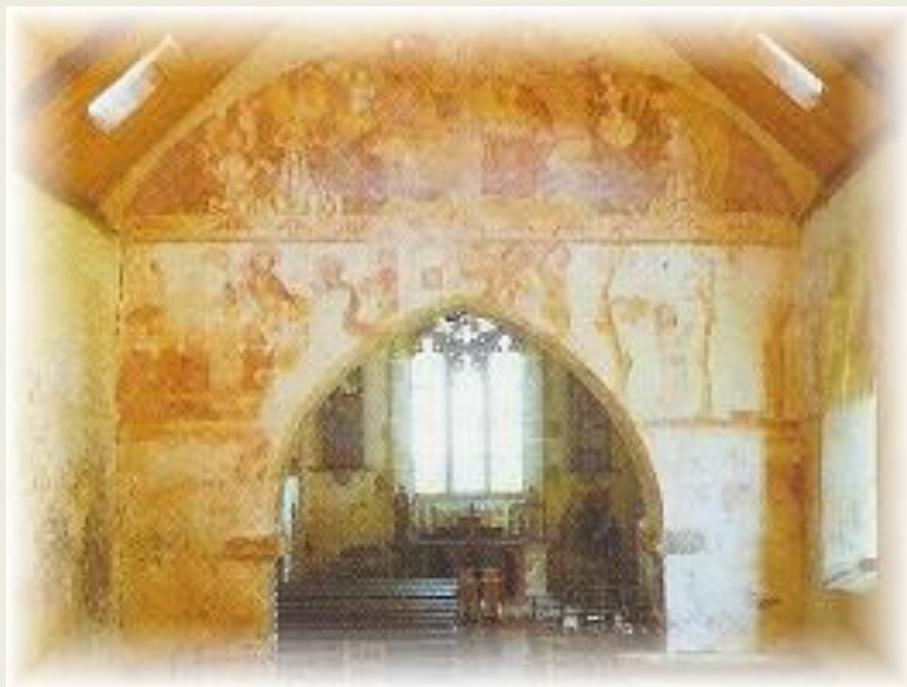
La chapelle de Restudo fut probablement construite par les Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean qui y avaient une commanderie. La tradition rapporte que Charles de Blois donna du bois pour sa réédification. L'édifice, en granite, date de la fin du XIV^e siècle et est classé monument historique depuis 1954. Son plan initial, en forme de croix latine, fut modifié en 1920 par la suppression de l'aile Nord, en mauvais état et jugée dangereuse.



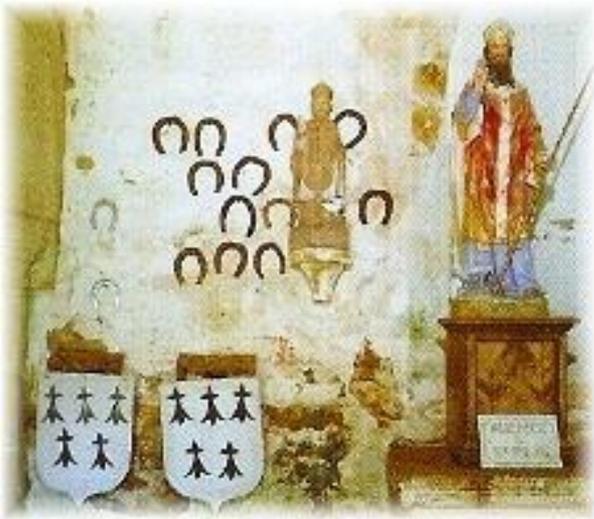
La chapelle de Restudo, jadis "**Roscudo**", est placée sous le vocable de Notre-Dame. Moins richement décorée que sa voisine d'Avaugour, la chapelle se dresse au-dessus d'une fontaine dont les vertus, dit-on, guérissaient des maux de ventre. Au chevet de la chapelle se remarque un très beau fenestrage du 14^{ème}. Placé sous le patronyme de Saint-Eloi, le pardon attirait jadis les grands chevaux enrubannés, aux queues tressées, aux crinières fleuries que les paysans de la contrée venaient fièrement conduire au pardon. De nos jours, le pardon, au mois de juin attire toujours la foule et les chevaux sont nombreux à se baigner dans la fontaine.

Fresques murales

L'attrait principal de la chapelle, à la nef inclinée, réside dans ses fresques ocre brunes des XIV^e et XV^e siècles, par la suite recouvertes, avant d'être restaurées en 1954. On peut y contempler sur un mur diaphragme : au sommet, le couronnement de la Vierge, entourée d'anges musiciens ; au-dessous, à gauche, la Cène, avec le Christ donnant la communion aux Apôtres, dont Judas tenant un poisson. Une servante apporte pain et eau ; sa collègue l'épie par une petite fenêtre ; à droite, le Christ prie à Gethsémani, alors que les apôtres dorment. Sur l'autre face de l'arc diaphragme, subsistent des femmes, des pages, des papes, des évêques et des chevaliers en costumes du XIV^e. Certains sont décapités. Au delà de leur fonction ornementale, ces fresques remplissent, à l'origine, un rôle de formation religieuse pour les paysans, alors illettrés.



Ex-Voto



Le culte de Saint-Eloi, patron des forgerons et protecteur des chevaux, est très développé dans la région. Ces fers à cheval, suspendus en ex-voto sur l'un des murs du transept sud, rappellent cette dévotion. On invoquait également Saint-Eloi le jour de la Saint-Jean, pour obtenir la guérison des chevaux.

Saint-Eutrope

Saint-Eutrope est invoqué pour guérir les enfants de la colique. Cette statue représente le saint tenant dans ses



mains ses propres intestins, afin de les guérir. D'autres statues ornent la chapelle, comme celle de Saint-Etienne, en diacre, tenant dans sa main gauche les pierres de la lapidation, celle de Saint-Nicodème et celle de Saint-Jean, à qui les fidèles offraient en présent des cadeaux.

Avaugour

La chapelle Notre-Dame d'Avaugour date de la fin du 15^{ème} siècle. Elle se comporte d'une nef avec au sud une chapelle privative séparée par une double arcade. Sa façade porte les armes de Pierre de Rohan et Jeanne du Périer mariés en 1486. La porte sud est ornée d'une sculpture remarquable représentant le martyr de Saint-Sébastien et porte l'inscription : "**Rolland Le Neindre 1570**".

Ce n'est pas son seul titre à l'admiration des antiquaires. On y trouve un très beau sacraire en bois surmonté d'une Sainte-Trinité. Sur le baldaquin on lit l'inscription : "**P. Morvan me fit faire 1576**"; sur un médaillon : « **F.P. Rolland Le Neindre** »; enfin sur le socle : "**Sancta Trinitas, unus deus, miserere nobis**"; et au dessous "**Olivier Lucas et Anne Legal sa femme a fait peindre la Trinité 16..**" On peut aussi admirer des statues anciennes représentant les apôtres et Saint-Antoine ermite.

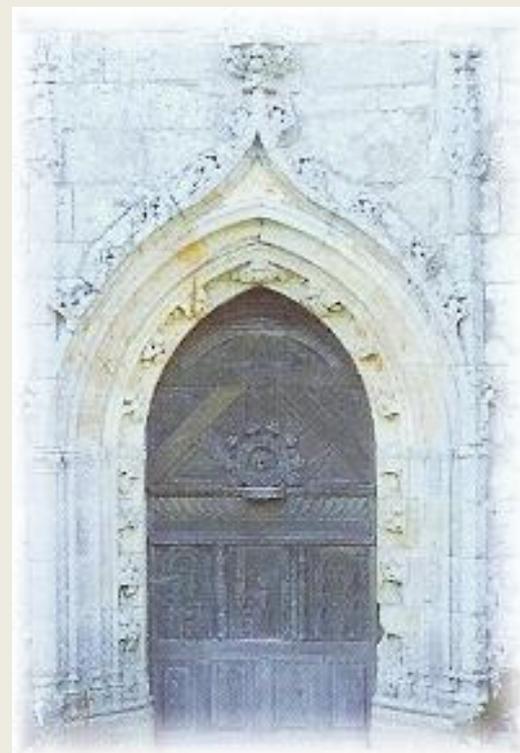
D'où vient ce nom d'Avaugour

D'où vient le nom d'Avaugour ? Selon l'opinion du professeur Fleuriot, à qui l'histoire de la Bretagne doit tant, ce toponyme signifie "l'enclos" où "le parc à pommes". Ce nom est donc à décomposer de la façon suivante : **Avau** voulant dire les pommes (**avalou** en breton moderne et **aballo** en gaulois), et **gor** vieux nom celtique signifiant « l'enclos », que l'on trouve dans le gaulois **GORTon** et dans le toponyme gallois **GORlon**, et dans le toponyme « Corlay ». Les armes anciennes d'Avaugour représentées dans un sceau de 1198 portaient "un arbre chargé de trois pommes", ce qui vient confirmer l'explication fournie plus haut. Les armoiries modernes d'Avaugour étaient "d'argent au chef de gueules" (1229) et la devise de la famille d'Avaugour était "Utumur".

La première maison seigneuriale d'Avaugour est issue des comtes de Penthièvre, en la personne d'Henri, deuxième de ce nom. A la mort survenue en 1210 d'Alain son père, le jeune Henri n'a que 10 ans. Pierre Mauclerc alors duc de Bretagne, profite de la minorité de l'héritier pour confisquer la plus grande partie de l'héritage, ceci étant survenu entre 1213 et 1222. Il ne laisse à Henri que le Goëlo et les forteresses de Lanvollon, Châtelaudren et enfin Avaugour dont Henri prend le nom. Telle est l'origine de la première maison d'Avaugour. Par le jeu des alliances matrimoniales, celle-ci finira par recouvrer le Penthièvre un peu plus d'un siècle plus tard grâce au mariage de Jeanne d'Avaugour à Guy de Bretagne, comte de Penthièvre.

Confisqués en 1420 après le complot des Penthièvre contre le duc de Bretagne Jean V, les biens de ceux-ci vont servir à récompenser les fidèles du duc. Le château féodal d'Avaugour est rasé et il demeure seulement la chapelle dont on peut penser qu'elle a été érigée dans la dépendance du château.

En 1480, une décision du duc de Bretagne François II (père de la duchesse Anne) est à l'origine de la deuxième maison d'Avaugour. Le duc décide en effet, de créer en faveur de son fils naturel François la première baronnie de Bretagne qui portera le nom d'Avaugour. François de Bretagne et ses descendants seront donc barons d'Avaugour et comtes de Vertus.



Portail 1570 Granit et bois : Ce portail du transept sud est de style flamboyant. En 1570, le sculpteur Rolland Le Neindre décore le vantail de bois et y représente le martyr de Saint-Sébastien. Un porche vouté, jamais réalisé, devait abriter la porte, si l'on en juge par les gros contreforts et les départs d'arcs qui l'encadrent

Meuble d'angle 1576 Rolland Le Neindre : Cette armoire d'angle est ornée de différents personnages : une Sainte-Anne éducatrice, un Christ trébuchant, une Véronique déployant un suaire qui reflète le visage d'un Christ échevelé et une Trinité. Dans le bas du meuble sont peints des personnages facétieux et grotesques.

Eglise Saint-Pierre

L'église est sous l'invocation de Saint Pierre. Ce dernier était, paraît-il, un simple prêtre qui se sanctifia par ses mérites et ses bonnes œuvres. On l'invoque contre les ravages de l'eau et du feu et l'on attribue aux eaux de la fontaine qui lui est consacrée la vertu de guérir les maux d'yeux. Saint Pierre est aussi connu pour procurer fertilité aux femmes qui touchent sa statue. L'église est une construction néo-gothique en forme de croix latine, construite entre 1861 et 1865 sur les plans d'Alphonse Guépin. Il s'agit d'un édifice relativement petit par rapport aux constructions semblables faites à la même époque, avec une nef très étroite et sans bas-côtés. C'est un édifice sans grand caractère architectural surmonté d'un tout petit campanile abritant trois cloches. Le bâtiment contient un mobilier peu intéressant de la fin du XIXème siècle. On peut tout de même admirer cinq tableaux d'albâtre déplacés depuis la Chapelle d'Avaugour. Ces panneaux, d'origine anglaise, sont encastrés dans le retable du Maître-autel. Le panneau central représente une pitié du père et les quatre autres, l'Annonciation, l'Adoration des mages, l'Assomption et le Couronnement de la Vierge. L'église abrite également quelques statues anciennes de bois polychrome dont une Vierge à l'enfant datant probablement du XVIème dédiée à Notre-Dame du Danouët. Cette statue proviendrait d'une chapelle du même nom, localisée au Danouët mais détruite. Les autres statues représentent notamment Saint Anne Educatrice et Saint-Péver. On peut également observer une magnifique bannière de procession du XVIème siècle. Les orfrois brodés de cette bannière représentent des personnages nimbés que l'usure du temps empêche parfois d'identifier. Vingt-sept scènes sont figurées. On peut reconnaître les douze apôtres, la



Vierge et des saints, qui portent chacun un livre et l'instrument de leur martyre. (Textes extraits de [Wikipedia](#))

Toul-Borzou : prison... et "miracles"

Article dans l'Echo de l'Armor et de l'Argoat du 26 Sept. 1996 sous la plume d'**Alain LE NEDELEC**

Dans le calme de la campagne côtoyant le Trieux, à quelques dizaines de mètres de l'axe Guingamp-Corlay, il est une coquette et petite route qui mène au manoir de Toul Borzou, sur la commune de Saint-Péver. Espace reposant, surprenant dans lequel siège, depuis le XV^{ème} siècle, une demeure en bien des points attachante et ayant appartenu, durant quelques quatre-cents ans, à la famille de Traissan. Les derniers occupants ont été Charles Le Gonidec, comte de Traissan, et son épouse, Antoinette de Kersauson Vieux Châtel



La lignée s'éteignant, le comte consentit à vendre le manoir à Pierre Gautier, originaire de Plésidy. Michel Martin, gendre de ce dernier, est

actuellement propriétaire des lieux : *"Le domaine, jadis, était constitué d'une centaine d'hectares de terres et bois longeant le Trieux. Nous avons, aujourd'hui, moins de surface. Toutefois la remise en état progressive des bâtiments occupe pleinement la retraite"* indique-t-il ?

Une propriété, certes, fort ancienne, mais toujours bien aise d'offrir des beautés sans pareil. Une entrée rénovée arbore, non sans fierté, les armoiries des Tressan et débouche sur une cour intérieure en partie pavée, près d'un puits. L'aile droite, incontestablement, est la partie la plus vieille. Ses chevronnières en pierre, ses appuis de fenêtres, la pente de la toiture et les moellons constituant la maçonnerie du pignon sont autant d'éléments qui permettent de le supposer. Quant à la façade principale, elle a été remaniée au fil des âges et la différence de niveau reste une énigme. Les pierres de taille enveloppent d'autres armoiries, juste au-dessus du linteau de la porte d'entrée et elles s'en vont ainsi, jusqu'à la sablière, un semblant de symétrie ayant cependant été respecté.

Une Prison

Les encadrements des deux fenêtres, à l'étage, ont des formes arrondies similaires. A l'arrière, impériale, trône une tour dont le faîte dépasse suffisamment la toiture de telle sorte qu'il peut être vu de la cour. Cette optique a pour effet d'amplifier le cachet et d'accorder au tout un label d'authenticité. Il est vrai que le vétuste, ici, a quelque chose de rassurant, même si M. Martin se plaît à rappeler qu'à la base de la tour, il y avait, autrefois, une prison. Celle-ci existe encore, mais les transformations qu'elle a subies ne sont plus de nature à rappeler sa vocation première. Les maîtres, à une certaine époque, disposaient assurément d'un droit de justice, privilège accordé avec prudence et parcimonie aux familles dont l'intégrité avait obtenu les faveurs royales. A l'intérieur, quelques pas suffisent à vous plonger dans l'ambiance d'un passé restant secret. Les murs épais soutiennent d'énormes poutres dont l'une bien originale avec sa fourche (un tronc d'arbre ... et sa branche maîtresse directement bloqués dans un mur de refend). Pour le reste, cheminées, portes, encadrements tout de granit sont monnaie courante. Entre les deux pièces principales, au



rez-de-chaussée, un escalier en colimaçon (en pierre ... naturellement) a conservé et sa forme et sa beauté. Tout proche, en bois, cette fois, un second escalier Louis XV, malheureusement éprouvé.

Deux miracles

Dans ce décor respirant indifféremment les ans et les saisons, un souterrain avait naturellement sa place. On en parle encore et d'aucuns affirment que le manoir communiquait avec le bourg de Saint-Fiacre ... à deux kilomètres de là ! Personne, aujourd'hui, ne prétend l'avoir jamais vu, ce qui brise un peu l'intérêt de la légende laquelle, cependant, avance qu'un jour une petite fille tomba dans le bief du moulin sis sur le domaine et qu'elle s'en sortit saine et sauve. Les témoins de la scène attribuèrent le miracle à Notre-Dame de Restudo, patronne de la chapelle construite à moins de cinq-cents mètres. L'histoire dit encore que le père de la jeune fille avait les pires difficultés à marcher sans béquilles. Il se rendit à la chapelle et se mit en prières. Quelques minutes plus tard, comme par enchantement, il put se déplacer à son aise... sans béquilles ! Toul-Borzou s'est probablement imprégné de ces événements, sans que le quotidien n'ait eu à enregistrer d'autres faits aussi insolites. De son origine et de son évolution, peu de renseignements permettent d'éclairer notre curiosité. Un cheminement bien ordinaire.



Ce Manoir a été construit en 1545 et agrandi en 1635 par la famille Le Gonidec de Traissan, qui l'occupa jusqu'au début du XXème siècle. On entre dans sa cour fermée par un portail à double porte cochère, au dessus duquel figurent les armes de la famille, présentes également au dessus de la grande porte du bâtiment principal.

Château d'Avaugour : Quelques notes complémentaires

Le château d'Avaugour occupait une hauteur, à peu de distance de la chapelle, sur la rive droite du Trieux. Il n'en reste plus de traces. C'était, dit le géographe et historien Ogée, une des premières baronnies de Bretagne, laquelle dépendait en 1331 du comté de Guingamp. Ce château fut porté dans la maison de Penthièvre par le mariage d'Havoise, fille et héritière du comte de Guingamp, avec Etienne de Bretagne, second fils du comte d'Eudon et frère du duc Alain Fergent. Après la mort de Geoffroy, son frère aîné, Etienne prit le titre de comte de Penthièvre. Comme ce territoire était alors couvert de forêts, ses descendants y bâtirent le château d'Avaugour pour leur servir de demeure pendant l'été. En 1420, lors de la trahison de Penthièvre, Jean V confisqua la baronnie d'Avaugour et fit démolir le château. A la sollicitation des Etats de Vannes, François II rétablit cette baronnie dans tous ses droits, et la donna en apanage à son fils François de Bretagne, comte de Vertus, marié en 1493 à Madeleine de Brosse, sœur du comte de Penthièvre dont la descendance directe s'éteint en 1716. Cette baronnie était initialement formée des terres d'Avaugour, de Chatelaudren, Lanvollon, Paimpol et Goëlo. Un an plus tard elle fut augmentée des châtellenies de La Roche-Derrien, Châteaulin-sur-Trieux (à Plouec-du-Trieux) et Clisson. Quelques auteurs ont prétendu que le château d'Avaugour aurait pu appartenir au roi Erech, mais il s'agit d'un anachronisme qui ne mérite pas qu'on s'y attarde.

La branche aînée des barons d'Avaugour débute avec Henri II, baron d'Avaugour et connétable de France né le 13 juin 1205 au château d'Avaugour, et s'achève avec Jeanne d'Avaugour, dame du dit lieu et comtesse de Goëlo mariée en 1318 à Guy de Bretagne, comte de Penthièvre et frère du duc de Bretagne Jean III.

Sources documentaires : Revue « Pays d'Argoat » n°1 par André Yves Bourgès – « Communes du Finistère » par Bernard Tanguy pour l'étymologie du nom Saint-Péver – Conférence du Pr. Fleuriot au Centre Culturel Breton de Guingamp pour l'étymologie du nom Avaugour – « Armorial de Bretagne » Par Pottier de Courcy pour les armoiries d'Avaugour ...

Location de la salle Polyvalente

	Associations de la commune de Saint-Péver	Habitants et contribuables de Saint-Péver	Personnes extérieures à la commune
Week-end (2 jours)	Gratuit *	160,00€	280,00€
Réunion	Gratuit *	Gratuit *	Gratuit *
Goûter apéritif *		60,00€	100,00€
Réveillon		270,00€	non
CAUTION		200,00 €	500,00 €

* 10,00€ du 1^{er} novembre au 30 avril – frais de chauffage * Gouter-apéritif n'excédant pas 3 heures
Gratuit pour les cafés d'enterrements

Location de l'Espace Socio-culturel

	Associations communales *	Habitants de St-Péver	Hors commune
Week-end	Gratuit	120,00€	200,00€
Caution	200,00€	200,00€	200,00€

*Une occupation gratuite par an

Horaires

Horaire d'ouverture de la mairie au public Tél : 02 96 21 42 48 – Fax : 02 96 21 42 42 – email : mairie.st.pever@wanadoo.fr					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00 - 12h30	9h00 - 12h30		9h00 - 12h30	9h00 - 12h30	
	14h00 - 17h00			14h00 - 17h00	
Le ramassage des ordures a lieu chaque lundi Horaire d'ouverture de la déchetterie à Plouagat					
Lundi	Mercredi *	Vendredi	Samedi		
9h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00					

* Sauf le premier mercredi matin du mois

Garderie

7h15 – 7h30	0,30 €
7h30 – 8h30	0,60 € par tranche de 30 mn*
8h30 – 9h00	0,30 €
16h30 – 17h30	1,35 € - tarif forfaitaire - incluant un goûter.
17h30 – 18h30	0,60 € par tranche de 30 mn*

* Toute demi-heure commencée est due.

Cantine

Le prix d'un repas pour un enfant est de 2,94 €	Le prix d'un repas pour un adulte est de 4,95 €
--	--

Site internet

<http://www.saint-pever.net>

Pour « alimenter » le bulletin et le site internet de la commune, il faut des documents et des photos. N'hésitez pas à transmettre vos informations et vos photos afin qu'elles soient partagées par le plus grand nombre.